



## Contrat de Saillie . Saison de Monte 2026

Réservé administration

**NAPOLEON**

Insémination Artificielle Congelée

**VENDEUR****CCE Stallions**

Le Graffard • 72800 Savigné Sous le Lude

+33 9 52 60 59 64

cce.stallions@gmail.com • www.thomas-carlile.com

**ACHETEUR**

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

**JUMENT**

Nom

Nº SIRE

Née le

Race

Robe

Père

Mère

**CENTRE IA**

Haras

Date souhaitée de livraison des doses

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

**Offre hivernale : -20% sur le Solde Poulain Vivant pour tout contrat retourné complet jusqu'au 28/02/2026**

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réservé administration

Envoi semence	150€ TTC
Réservation	317€ TTC
Solde au PV	475€ TTC      380€ TTC


Les règlements peuvent s'effectuer par :

- Chèques à l'ordre de « CCE Stallions »
- Virement bancaire : CCE Stallions      IBAN FR76 1790 6001 1296 4005 6895 010      BIC AGRIFRPP879

Le prix de saillie comprend le prix de 18 paillettes de semence congelée dans la limite des stocks disponibles. Toute dose supplémentaire sera facturée au tarif de 160€ TTC la dose de 8 paillettes ainsi que son acheminement.

L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles.

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAC et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Ce dernier passera avec le centre d'insémination une convention d'hébergement distincte.

La semence congelée ne sera envoyée qu'après réception du présent contrat, du règlement de l'expédition, de la réservation de saillie ainsi que du chèque de caution correspondant au solde Poulain Vivant. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Les paillettes non utilisées en fin de saison devront être retournées à Eurogen (ZA de Blactot – 50500 Carentan).

Une carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet de l'envoi des paillettes et de la réservation de saillie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'Acheteur après réception et encaissement du solde de saillie lorsque la condition ci-dessus aura été réalisée.

Le présent contrat est valable pour un seul et unique poulain. En cas de transfert d'embryons, l'Acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'Acheteur devra régler un solde de saillie (soit 475€ TTC) par poulain né. Contrat de saillie non valable pour l'ICSI ni pour une saillie à l'étranger.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Le Vendeur,****L'Acheteur** (précédée de la mention « Lu et approuvé »)